

## MÉMOIRE au Comité de la justice –

Le 18 février 2022

### Titre

Deux camps, un même objectif

L'examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* a fait ressortir qu'il existe deux camps : celui qui souhaite que cette loi soit abolie et que le travail du sexe soit décriminalisé, et celui qui veut que cette loi soit maintenue et appliquée.

Je ne crois pas que ces deux camps aient des points de vue très opposés. Je pense en fait que leur objectif est le même, soit la sécurité.

Les opposants de la loi affirment que le travail du sexe doit être décriminalisé pour permettre aux travailleurs du sexe d'exercer leur métier en toute sécurité. La décriminalisation permettrait aux travailleuses du sexe de faire de la publicité, de filtrer leurs clients et de vivre dans un pays où le choix de la profession ne donne pas lieu à des jugements et à des décisions de la part des propriétaires, des banques, des agents de police et d'autres personnes qui peuvent entraîner entre autres l'itinérance, l'exclusion et la condamnation. Ce que j'entends sans cesse de la part de ces témoins, c'est qu'ils veulent avant tout que les travailleurs du sexe puissent exister en toute sécurité.

Les défenseurs de loi affirment que l'industrie du sexe est fondamentalement abusive et dangereuse, et qu'elle attire les membres de groupes vulnérables, notamment les jeunes, les personnes LGBTQIA+, les Autochtones, les survivants de traumatismes, les personnes en difficulté financière, en particulier les femmes de tous ces groupes. Ils estiment que la loi doit être maintenue et appliquée pour éviter que les personnes qui vendent des services sexuels ne fassent l'objet de poursuites pénales et pour veiller à ce qu'elles aient accès aux services dont elles peuvent avoir besoin. Ce que j'entends de ces témoins, c'est que les personnes les plus vulnérables de nos communautés méritent de vivre en sécurité, sans peur de se faire exploiter sexuellement.

Si nous prenons maintenant en compte le fait que les deux camps ont pour objectif la sécurité, nous devons réfléchir aux groupes que chacun représente.

Les opposants brossent le portrait d'un adulte autonome, généralement une femme, qui travaille dans un secteur qui lui plaît. Ils s'opposent au stéréotype du travailleur du sexe toximonane, naïf ou sans choix.

Les défenseurs mettent de l'avant des statistiques suggérant que l'âge moyen d'entrée dans l'industrie est de 12 à 14 ans. Ils décrivent des victimes, souvent jeunes, ou issues de populations marginalisées, qui ont subi des traumatismes et ne comprennent pas pleinement les dangers et les répercussions de ce qui leur arrive.

Dans un monde où tout est vu comme noir ou blanc et où il est de moins en moins possible de changer de camps, car les zones grises rétrécissent, je suis ici précisément à cette fin.

En tant que personne qui est entrée dans l'industrie du sexe à l'âge de 20 ans, n'étant ni jeune ou naïve, ni vraiment encore une adulte émancipée. À l'époque, je consommais des drogues, mais j'occupais également un emploi en gestion bien rémunéré. J'aurais été considérée comme une toxicomane fonctionnelle et je n'avais certainement pas de difficultés financières. J'ai adopté un comportement de travailleur du sexe parce que je croyais que je devenais encore plus autonome et que je prenais en charge ma propre sexualité. Très rapidement, mon petit ami a pris les rênes et, de participante, je suis devenue une personne exploitée. Au fil des ans, j'ai également eu des amies qui ont travaillé dans divers sous-secteurs de l'industrie du sexe pour toutes sortes de raisons, notamment parce qu'elles aimaient leur travail et voulaient le faire.

Pour atteindre le grand objectif de la « sécurité », nous devons d'abord réfléchir à ce qu'il faut faire pour y arriver.

**Je pense que nous devons d'abord maintenir et appliquer la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation***

Il est clair que lorsque la loi est appliquée, l'accent est mis sur la protection des populations les plus vulnérables qui se laissent entraîner dans l'industrie du sexe sans comprendre pleinement les répercussions de leur participation ou qui se retrouvent dans l'industrie en raison d'un traumatisme, d'une dépendance ou de difficultés financières. **L'absence de choix ou de compréhension n'équivaut pas à un consentement.** Nous devons pallier les vulnérabilités au sein de nos communautés, ce qui veut dire s'attaquer aux problèmes de santé mentale, aux disparités financières, au manque de ressources pour les jeunes mères célibataires, au coût exorbitant de l'enseignement postsecondaire, ainsi qu'à la réconciliation et à la guérison des Autochtones et à l'inégalité entre les sexes. Tant que ces problèmes ne sont pas considérés comme réglés, il est tout simplement hors de question d'ouvrir les portes à une industrie qui exploite les vulnérabilités qui, comme nous le savons, existent dans notre pays.

Selon le Forum économique mondial, au rythme relatif actuel, l'écart entre les sexes en Amérique du Nord pourrait être comblé en 61,5 ans<sup>1</sup>. Bien que ces prédictions n'englobent pas toutes les inégalités et les vulnérabilités qui font que les victimes sont exploitées sexuellement, nous savons que l'industrie du sexe est générée, les femmes et les filles étant en grande majorité les « vendeuses » et les hommes étant en grande majorité les acheteurs.

Par conséquent, nous pourrions envisager d'utiliser l'égalité des sexes comme principal critère de référence. **Tant que nous n'avons pas atteint l'égalité des sexes, nous ne pouvons pas décriminaliser la prostitution sans danger.**

Et même plus, **nous ne pouvons pas décriminaliser la prostitution sans danger tant que nous n'aurons pas réussi à nous réconcilier avec les peuples autochtones.**

Enfin, **tant que nous n'aurons pas mis en place des services d'éducation complets et obligatoires qui expliquent le consentement, les relations saines et l'exploitation dans tout le pays, nous ne pouvons pas décriminaliser la prostitution sans danger.**

---

<sup>1</sup> Forum économique Mondial, *Global Gender Gap Report 2020*, 2019.

Au Canada, nous avons des « armoiries » sur lesquelles figure le texte « Desiderantes Meliorem Patriam », ce qui signifie « Ils aspirent à une meilleure patrie<sup>2</sup> ». Il n’y a aucun doute que les deux camps veulent contribuer à créer ce qu’elles estiment être la meilleure version de notre pays. Je crois que les deux camps sont porteurs de vérités et qu’ils ne doivent pas être éternellement opposés. Or, une loi fédérale doit protéger les populations les plus vulnérables de ce pays et c’est ce que fait la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d’exploitation*. **Incontestablement et sans aucun doute, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d’exploitation* doit non seulement demeurer intacte, mais doit être appliquée dans tout le pays dans un avenir prévisible.** Pour qu’il existe un monde dans lequel l’industrie du sexe peut évoluer sans inégalités extrêmes, sans exploitation et sans prédation, nous devons d’abord travailler ensemble pour le créer.

Dans un esprit d’unité,

Alexandra Stevenson (Ford)

[alexandra@thelaughingsurvivor.com](mailto:alexandra@thelaughingsurvivor.com)

[www.thelaughingsurvivor.com](http://www.thelaughingsurvivor.com)

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, *Symboles officiels du Canada*, 2020. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/symboles-officiels-canada.html>.